

Règlement intérieur du club

1. Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle pendant les séances d'entraînement. Les enfants sont placés sous la responsabilité de leur entraîneur dès leur entrée dans le Do Jang (salle d'entraînement). À la fin du cours, dès la sortie du Do Jang, la responsabilité des enfants revient intégralement aux parents (vestiaires, couloirs, parking, etc.). Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne. En cas d'absence de l'entraîneur, les parents doivent s'assurer de sa présence avant de laisser leur enfant. Les enfants n'ayant pas d'autorisation de sortie autonome doivent obligatoirement être récupérés par une personne majeure. Aucune dérogation ne sera acceptée sur ce point.
2. Tout élève, parent ou accompagnateur ne respectant pas le règlement intérieur ou adoptant une attitude irrespectueuse, non sportive ou contraire aux valeurs du club pourra être exclu sans préavis. Les parents ne sont pas autorisés à intervenir durant les cours, sous peine d'exclusion de leur enfant.
3. Le port du dobok officiel (JK) du club est obligatoire pour tous les adhérents. Tout élève ne respectant pas cette consigne lors des entraînements ou des compétitions s'expose à une exclusion.
4. Les adhérents doivent faire preuve de discipline, respecter le professeur, leurs camarades, et veiller à ne pas détériorer le matériel mis à disposition. En cas de dégradation commise par un enfant, les parents seront tenus pour seuls responsables et devront indemniser le club.
5. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels lors des entraînements et des compétitions.
6. Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou représentant légal lors des compétitions ou interclubs. En cas d'accident, la responsabilité du club ne saurait être engagée.
7. La fiche d'inscription est valable trois ans. Seuls l'assurance, le questionnaire de santé et la cotisation doivent être renouvelés chaque année.
8. Toute cotisation versée est définitivement acquise. Aucun remboursement ne sera effectué, quelle que soit la situation : démission, blessure, exclusion ou fermeture du club sur décision municipale, préfectorale ou ministérielle.
9. Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit impérativement être signalé au club.
10. L'adhérent autorise le club à utiliser son image (photos, vidéos, etc.) sur ses supports de communication.
11. Chaque adhérent représente le club et doit véhiculer une image exemplaire, intègre et respectueuse, tant dans le Do Jang qu'à l'extérieur. Tout comportement inapproprié, irrespectueux, incorrect ou violent entraînera une exclusion immédiate. Les parents s'engagent à faire respecter cette règle à leur enfant et à adopter eux-mêmes une attitude respectueuse envers l'encadrement du club, les adversaires, les arbitres et tout tiers, en toutes circonstances.
12. Tout élève convoqué pour participer à une compétition s'engage à assister régulièrement aux séances de préparation. En cas de plus de trois absences injustifiées, il ne pourra pas participer à la compétition, et aucun frais engagé ne sera remboursé.
13. Le club n'est pas tenu de participer à toutes les compétitions. Il est seul habilité à sélectionner celles auxquelles il prend part. Le professeur décide seul de l'aptitude d'un élève à participer aux entraînements, compétitions ou démonstrations. Seul le club peut inscrire un combattant en son nom.
14. Tout licencié quittant le club pour rejoindre un autre club de taekwondo affilié situé dans la même région ne pourra plus réintégrer le club. Cette décision est considérée comme définitive, sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation du bureau directeur.

Je soussigné Mr/ Mme déclare avoir pris connaissance de tous les articles du règlement intérieur, le

Mettre la mention : « lu et approuvé » + signature

Signature

Réservé à l'administration Date dossier :

RE-INSCRIPTION ☐ INSCRIPTION ☐

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

AGE : ans SEXE : ☐ M ☐ F

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Portable père /.... /.... /.... /.... Portable mère : /.... /.... /.... /....

Contact d'urgence : Lien avec l'enfant Portable.... /.... /.... /.... /....

MAIL (EN MAJUSCULE) :

Comment avez-vous connu le club ?

☐ SITE WEB

☐ FACEBOOK

☐ AMI/ FAMILLE

Loisirs ☐ ou compétition ☐

RESPONSABLE DE L'ELEVE (pour les mineurs) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné..... responsable de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du cours à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires pour l'état de l'enfant. Je m'engage à faire remplir le certificat médical ci-joint, précisant que mon enfant est apte à suivre les cours de Taekwondo.

Signature

Photo

Règlement concernant la licence fédérale

La cotisation comprend uniquement la prestation d'entraînement (hors vacances scolaires). ATTENTION assurance responsabilité civile OBLIGATOIRE à joindre lors de l'inscription. La licence auprès de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est obligatoire pour la pratique du Taekwondo et la prise en compte des résultats des passages de grades ou inscriptions aux diverses compétitions ou évènements sportifs organisés.

Cout de la licence : 40 euros.

Extrait du règlement de la Fédération Française de Taekwondo :

Licence : Par effet de l'article 7 des Statuts de la FFTDA, la licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de la FFTDA, s'agissant notamment des règles relatives à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Elle est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive. Conformément aux art. 8 et 9 du règlement intérieur de la FFTDA, les clubs affiliés doivent proposer à tous leurs membres un passeport sportif. Le passeport sportif, validé par la licence, est une condition nécessaire pour participer aux activités et au fonctionnement de la FFTDA (élections, compétitions, stages, examen d'enseignement, contrôle anti-dopage, passages de grade). Il constitue la preuve de la participation à ces activités et contient toutes les informations administratives et sportives sur les licenciés. Certificat médical : En application de l'article L.231-2 du Code du Sport, en cas de demande d'une première licence, le soussigné certifie avoir produit au club un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo et des disciplines associées. Loi du 6 juillet 1978 « Informatique et Libertés » Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFTDA et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

SOUHAITEZ-VOUS SOUSCRIRE A LA LICENCE FEDERALE ?

☐ OUI

☐ NON, remplir le refus de licence ci-dessous

Je soussigné....., père, mère, responsable légal* de l'enfant....., né le atteste avoir été informé(e) que la licence de la Fédération Française de Taekwondo représente une assurance en cas d'accident ou de blessure lors de la pratique du Taekwondo et permettant de participer aux compétitions et refuse de souscrire à la licence proposée par mon club. Je m'engage à fournir une attestation d'assurance personnelle prenant en charge les accidents et blessures qui pourraient survenir lors d'une activité extra-scolaire en club et compétition ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Je reconnais avoir signé le règlement intérieur du club et pris connaissance du fait que le club se décharge de toutes responsabilités en cas de blessures ou accident lors d'une activité encadrée par l'association en club ou lors de compétitions et ne prendra aucun frais médical en charge.

*rayer les mentions inutiles

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION DE SORTIE

Seulement pour les mineurs des groupes adolescents. Aucune sortie seul n'est autorisée pour les adhérents des groupes enfants.

Je soussigné....., agissant en tant que père, mère, responsable légal* de l'enfant

....., né(e) le

....., à , autorise ce(tte) dernier(e) à quitter le gymnase

seul(e) à la fin de l'entraînement.

*rayer les mentions inutiles

Fait à, le

Signature

Un bracelet en silicone de couleur vous sera remis dès réception de cette autorisation. La couleur change chaque année. Toute tentative d'utilisation du bracelet de l'année précédente sera sanctionnée. Il devra être porté par votre enfant en permanence et présenté aux entraîneurs afin de pouvoir quitter la salle. En cas d'oubli du bracelet, l'adolescent ne pourra quitter la salle. En cas de perte, un nouveau bracelet vous sera attribué et facturé 2 euros.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

PROBLEMES MEDICAUX ☐NON ☐OUI LESQUELS : TRAITEMENT MEDICAMENTEUX ? ALLERGIE ? ☐NON ☐OUI LESQUELLES ?..... SI OUI, NOM DU TRAITEMENT :

SI OUI, MERCI DE DECRIRE LE PROCESSUS D'ADMINISTRATION EN CAS D'URGENCE (DOSE, VOIE D'ADMINISTRATION ETC.)

EN CAS D'URGENCE MEDICALE, QUI DOIT-ON CONTACTER EN PLUS DES SECOURS ?

..... Lien :